

COMMUNIQUE DE PRESSE

Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 16 mai 2022

Le lundi 16 mai 2022 à 9 heures 30, les actionnaires d'AGMA, Société Anonyme cotée à la Bourse de Casablanca et Acteur de référence dans le Conseil en Assurance et Réassurance, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au Siège Social de la société sur convocation du Président Directeur Général, M. Ali CHRAIBI.

Les états de synthèse, faisant ressortir un bénéfice net comptable de 52.147.904,23 DH pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, certifiés par les Commissaires aux Comptes et publiés dans le journal La Nouvelle Tribune du 14-15 avril 2022, ont été approuvés à l'unanimité par ladite Assemblée et n'ont subi aucun changement.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, l'ensemble des résolutions soumises par le Conseil d'Administration et publiées dans l'avis de convocation aux actionnaires, inséré dans l'édition du 15-16-17 avril 2022, du journal Le Matin, ont été adoptées à l'unanimité, notamment celles relatives à la démission de Madame Rachida BENABDALLAH de son mandat d'administrateur et la ratification de la cooptation de M. Ali CHRAIBI, en qualité d'administrateur, telle que décidée par le Conseil d'Administration en date du 18 février 2022, en remplacement de Madame Rachida BENABDALLAH, pour la durée restant à courir de son mandat.

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de distribuer un dividende ordinaire de **250 DH par action** à compter du 27 juillet 2022 selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur.

Le rapport financier annuel 2021 de la société est accessible sur le site : https://agma.ma/communication-financière/

